

Tél. : 01 41 19 83 00  
Fax : 01 41 19 83 19  
voirie@bois-colombes.com

Merci de retourner ce document dûment complété et signé au service Voirie de la mairie, soit par fax, ou encore par mail (joindre alors le scan du document signé et la copie de l'assurance du véhicule).

Cette demande nécessite le déplacement d'un agent sur place (pour vérifier les aspects techniques du terrain) et la rédaction d'un arrêté municipal signé par le Maire, qui sera apposé sur les barrières de délimitation des emplacements.

**Vous devez donc effectuer votre demande au moins 3 semaines avant la date de l'installation.**

**« L'arrêté de voirie traduisant les pouvoirs de police du Maire est le seul document à portée juridique, faisant foi et servant de base au calcul des droits de voirie. »**



Le présent document n'est rempli qu'à titre informatif et ne constitue en aucun cas la base de calcul des droits de voirie ;

Le service Voirie se réserve le droit de modifier tout élément de votre demande en fonction des aspects techniques du terrain ;

L'arrêté de voirie sera rédigé en fonction de l'examen réalisé par le service Voirie, qui vous contactera si nécessaire.

#### TERMINOLOGIE

Un jour s'entend de 0h à 24h, et **aucune réservation à la demi-journée n'est possible.**

#### DROITS DE VOIRIE

**Cette pré-réservation ne comporte aucun tarif** : vous pouvez prendre connaissance des droits de voirie en vigueur sur le site internet de la ville à la page des formulaires téléchargeables ou en scannant le QR-code ci-contre à l'aide de votre téléphone.

<http://www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#technique>



#### MODIFICATIONS DES DROITS DE VOIRIE

Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour de l'occupation du domaine public.** (Ex : une demande effectuée fin décembre de l'année n, pour une intervention en janvier de l'année n+1 sera facturée aux tarifs de l'année n+1)

Toute demande incomplète ne sera pas traitée

Je, soussigné(e), NOM (ou raison sociale) : .....

PRÉNOM : .....

(Professionnels, inscrivez votre N° SIRET : ..... et votre code APE : ..... )

résidant à l'adresse suivante : .....

Courriel : ..... Téléphone portable : .....

**sollicite une autorisation de commerce ambulant à Bois-Colombes :**

Adresse de l'emplacement : .....

Type de commerce : .....

Numéro d'immatriculation du véhicule : .....

Numéro de police d'assurance (fournir la copie pour le dossier) : .....

Nombre de jours :  soit du ..... au ..... inclus

Je suis informé(e) que **le commerce ambulant est soumis à des droits de voirie journaliers.**

Les droits de voirie sont applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour de l'occupation** du domaine public.

**LES DROITS DE VOIRIE SONT CONSULTABLES EN LIGNE À L'ADRESSE SUIVANTE :**

<http://www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#technique>

■ **Adresse de facturation :** celle du demandeur  ou celle notée ci-dessous

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Téléphone : .....

*En cas d'autorisation, je m'engage à :*

- respecter les règlements de Police et de voirie en vigueur ainsi que les prescriptions qui me seraient indiquées,
- payer sur simple demande de l'administration, le montant des droits de voirie qui sont établis conformément au tarif en vigueur ainsi que les frais éventuels de remise en état des trottoirs et chaussées.

Bois-Colombes, le .....

Signature du demandeur :

Avis du surveillant de voirie :